

Conférence de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la décision française de prolonger les contrôles aux frontières de l'espace Schengen pour lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue, au poste frontière de Rekkem le 19 septembre 1995.

Mesdames, messieurs,

- Je suis venu avec le ministre de l'intérieur et le ministre du budget pour observer le bon fonctionnement de notre contrôle aux frontières. Grâce à l'action de la police, de la gendarmerie, de l'armée, des douanes, de toutes celles et de tous ceux qui se consacrent au renforcement de notre sécurité, - je voudrais d'abord rendre hommage à leur travail et faire une observation. J'ai vu chez l'ensemble de ces agents, civils ou militaires, une fierté d'assumer la fonction qui est la leur, c'est-à-dire de se mettre au service de l'ensemble de leurs concitoyens, au service de l'Etat, et j'ai cru comprendre aussi une satisfaction à voir que la population, - les Français ou les étrangers qui sont ici soumis aux contraintes du contrôle -, accepte ce contrôle avec beaucoup de simplicité et sans aucune protestation. Je dirais avec, pour la plupart d'entre eux, satisfaction, dans la mesure où ils se rendent bien compte qu'en réalité tout ceci permet d'assurer pour eux une meilleure sécurité.

- J'ai donc tenu à rendre hommage, notamment dans la période difficile que nous traversons sur le plan du terrorisme, mais également de façon plus générale pour des raisons tenant à la sécurité et à la lutte contre la drogue, à tous ces agents de la police, de la gendarmerie, des douanes, de l'armée qui mettent le meilleur d'eux mêmes au service de leurs concitoyens.

- Vous savez que si la France participe à l'ensemble des dispositions du Traité de Schengen, elle a pour des raisons de sécurité obtenu l'application de l'article 2, c'est-à-dire réserve lui permettant de maintenir ses contrôles aux frontières et ceci jusqu'à la fin de l'année. La situation telle que je l'observe, notamment dans le domaine de la généralisation des stupéfiants, de la nécessaire lutte contre la drogue, me conduit à penser que sauf modifications substantielles des habitudes ou des comportements de nos partenaires de Schengen, la France devra très probablement demander la prolongation de la réserve au titre de l'article 2, c'est-à-dire, en clair, le maintien du contrôle aux frontières même si toutes les autres mesures relatives à l'accord de Schengen seront appliquées par nous. Voilà ce que je voulais vous dire, je peux répondre à une ou deux questions, si vous le souhaitez.

- QUESTION.- Inaudible.

- LE PRESIDENT.- Attendez, je ne suis pas du tout là pour ce sujet, je suis là pour vérifier le bon fonctionnement de notre système de sécurité aux frontières. Chacun comprendra que c'est nécessaire à la fois dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre les importations massives de stupéfiants. Ce qui me conduit notamment à souhaiter que les législations dans les différents pays de l'accord de Schengen soient rendues homogènes dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, et que certains pays ne soient pas des plates-formes internationales de redistribution de drogues de toutes natures.\